

et en toutes choses. Alors il m'a ordonné... il a exigé... mais je n'ose vous le redire... J'en tremble encore, et cependant j'ai promis d'obéir. Que dois-je faire ?

— La promesse que vous avez faites est-elle innocente demanda Olivier ?

— Non, répondit Hingant, puisque j'hésite...

— Eh bien ! il n'y a point à hésiter : *Fais que dois advenir que pourra*, c'est la devise de nos pères ; suivez-la, quittez la cour, et partez avec vos enfants.

Jean Hingant suivit le conseil du procureur général et l'on apprit bientôt qu'emportant beaucoup d'argent, il était parti avec sa famille pour un pays lointain. Le duc François ayant connaissance de cette fuite, dit à son lever et devant tout sa cour : Jean Hingant est le plus avare et le plus lâche de tous les hommes. La voix du pays ne s'éleva pas dans cette circonstance contre la voix du prince.

Quand le méchant n'est plus retenu par la crainte des jugements des hommes, quand il a l'assurance que le glaive de la justice ne sera point tiré contre lui, alors il va vite dans le crime, et s'il sait que son forfait lui sera payé, si on lui montre le prix du sang, alors c'est à pas de géant qu'il avance. Olivier de Méel et Pierre La Rose en étaient là, ils n'avaient plus aucune crainte ; François n'avait-il pas dit : *Qui me délivrera de Gilles ?* Aussi, à dater du moment où la garde du prisonnier fut confié à Olivier de Méel, on ne donna plus à Gilles de Bretagne que du pain et de l'eau : un jour on manqua même de lui apporter cette chétive pitance ; le lendemain, rien encore... une fièvre de besoin commençait à tourmenter celui qui avait jadis nourri les pauvres ; de fréquents vertiges forçaient le prince à rester sur son grabat. Quand il voulait marcher, il